



## Projet d'Amélioration du Service d'Eau potable dans la commune Kloti 1, Kpalimé – Togo (PASEK)



Année 1 - Rapport annuel d'activités –

janvier 2023

Rédacteur : PADIE, révision Gaëtan DELGADO

## **A. Contexte, et rappel des objectifs du projet**

Territoire local de huit (08) cantons (Gbalavé, Hanyigba, Kpadapé, Kpalimé, Tomé, Tové, Womé et Yokélé) avec une superficie d'environ 282 Km<sup>2</sup>, la commune Kloto 1 est située à l'Ouest de la région des plateaux et limitée au nord par les communes Kloto 2, Kloto 3, au sud par la commune d'Agou 2, à l'Est par la commune d'Agou 1 et à l'ouest par la république du Ghana.

A l'instar de tout le territoire togolais (taux de desserte d'environ 60% et un taux d'urbanisation de l'ordre de 40%), la desserte en eau potable constitue un défi majeur dans la commune Kloto 1 avec pour chef-lieu la ville de Kpalimé.

Le présent projet vise à élargir le service public de l'eau dans certains quartiers non desservis de la ville de Kpalimé. Il est proposé avec le soutien de l'association de solidarité française – Experts-Solidaires – mandatée par ABK pour apporter un appui technique et de gestion, et de PADIE, partenaire local d'Experts-Solidaires.

Le projet vient compléter les divers projets d'eau potable déjà menés par l'ABK, dont quatre ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et qui ont permis d'étendre le réseau d'eau de plus de 20 000 mètres linéaires, raccordant près de 400 familles et 13 écoles et construisant 17 bornes fontaines (BF). Le présent projet s'inscrit notamment dans la continuité du projet d'Atténuation des Risques Epidémiques de la commune de Kloto 1 (AREK), soutenu par le fonds Eau du Grand Lyon et mis en œuvre par Experts-Solidaires et PADIE, à travers l'extension du réseau d'eau potable.

Le présent projet est co-financé par la Commune de Bressuire, le Syndicat Val de Loire et les partenaires locaux (la Commune de Kloto 1, l'ADJKB, la Togolaise des Eaux et les bénéficiaires l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et Bordeaux Métropole.

L'objectif du projet d'améliorer le service d'eau et d'étendre sa couverture dans la ville de Kpalimé et d'instaurer un mécanisme de régulation du prix de l'eau aux BF, afin de mettre à disposition un service d'eau de qualité à un prix abordable.

### **Résultats attendus :**

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

R1. Une extension de conduite de 8 814 mètres permet à près de 10 000 personnes supplémentaires d'être desservis par 03 nouvelles bornes fontaines, 600 personnes de bénéficier de 96 branchements privés et un établissement scolaire d'être raccordé au réseau d'eau. Le nombre de bornes fontaines et branchements privés a été légèrement adapté pour répondre aux besoins actualisés lors des études avant exécution, pour lesquels il était initialement prévu 5 Bornes fontaines, et 82 branchements particuliers

R2. Les capacités de maîtrise d'ouvrage de la commune dans le domaine de l'eau sont renforcées

R3. La gestion des BF est améliorée dans la ville de Kpalimé

R4. Le tarif de revente de l'eau est suivi et renforcé dans la ville de Kpalimé et ses environs

### **Bénéficiaires directs**

- Une cinquantaine de fontainiers chargés de la gestion des BF ;
- 02 fontainiers chargés de la gestion des kiosques à eau ;
- 301 membres de 43 CDB (07 membres/CDB) ;
- 14 membres de 02 CCD (07 membres/CCD) ;
- 129 membres des comités de contrôle/suivi des 43 CDB (3 membres/CDB) ;
- 06 membres des comités de contrôle/suivi du CCD (03 membres/CCD) ;
- 215 membres de la commission spécialisée eau hygiène & assainissement des 17 CDQ (05 membres/commission) ;
- 10 membres des commissions spécialisées eau hygiène & assainissement des CCD (05 membres/commission) ;

- 19 élus locaux (01 maire ; 03 adjoints et 15 conseillers) ;
- 06 agents techniques, administratifs et personnes ressources de la mairie de Kpalimé.

### **Bénéficiaires indirects**

Globalement, l'on a envisagé que le projet impacte l'ensemble des 104 000 habitants (4ème RGPH) de la commune Kloto 1.

## **B. Rappel des principales parties-prenantes du projet et de leurs responsabilités**

- **La Commune Kloto 1 (Mairie de Kpalimé)**, maître d'ouvrage du projet. Ses responsabilités sont les suivantes :
  - Agir en tant que maître d'ouvrage des infrastructures réalisées dans le cadre du projet ;
  - Assurer la prise de tous les actes communaux nécessaires à la bonne réalisation du projet et veiller à leur application et à leur respect ;
  - Conduire et présider le processus de passation des marchés relatifs aux infrastructures financées en suivant les directives de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics au Togo (ARMP) ainsi que les procédures d'Experts-Solidaires au besoin ;
  - Réguler le tarif de l'eau aux bornes fontaines en conformité avec l'arrêté interministériel No.001/MICDZF/MTRH du 02 Février 1999 TDE, l'arrêté municipal n°020/2020/RP/PK/CKL1-SG, et la note de service N° 90/TdE/DG/DAIC-2016 du 28 juin 2016 portant rappel du prix de vente à pratiquer aux bornes fontaines payantes ;
  - Contribuer à la réalisation du projet par un budget d'investissement d'au moins 5 450 000 FCFA soit 8 3219 160 euros soit 5 450 0006 008 940 FCFA, 550 200 FCFA soit 840 euros soit 550 200 FCFA pour l'accompagnement et un apport en nature (mise à en disposition d'un bureau pour l'équipe d'appui, salle de réunion, matériels roulants et carburant des agents municipaux mobilisés sur le projet, défraiement des conseillers, agents administratifs et techniques affectés sur le projet...) estimé à au moins 2 099 930 FCFA soit 3 206 euros

**Partenaires de la coopération décentralisée et co financeurs du projet du projet : la commune de Bressuire, le Syndicat Val de Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et Bordeaux Métropole**

- **Partenaire associé dans la coordination du jumelage Kpalimé-Bressuire : ADJKB,**
- **Partenaire Technique et Financier : Société Togolaise des Eaux (TdE) ;**
- **Partenaire technique : Société Patrimoine Eau et l'Assainissement en milieu Urbain et Semi Urbain (SP EAU) ;**
- **Partenaires institutionnels :**
  - Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEVH) ;
  - Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT) via la Direction de la Décentralisation et des Collectivités Locales (DDCL) ;
  - Coordonnateur local et assistant en maîtrise d'ouvrage : Pionniers en Action pour le Développement Intégré à l'Environnement (PADIE) ;
- **L'ONG Experts-Solidaires**, qui intervient en assistance technique et financière :

## **C. Synthèse des activités menées depuis le démarrage du projet**

Le projet a débuté en janvier 2021.

PADIE a procédé à la mise en place de son équipe projet afin de faire face à son rôle de coordinateur local du projet. Il s'agit du Directeur Exécutif de PADIE dans le rôle de coordonnateur local, expert institutionnel sur le projet, un chef projet et un assistant technique junior. Par la décision N° 002/2022/RP/PK/CKL1-SG du 29 avril 2022 portant désignation du Point focal technique communal et des répondants institutionnel, administratif et financier du PASEK, la commune Kloto 1 a mis en place son équipe projet qui travaille en étroite collaboration avec l'équipe de PADIE.

Le Maire de la commune Kloto 1 a procédé à la mise en place d'une équipe projet de la commune Kloto 1 qui a été formalisée par la décision N° 002/2022/RP/PK/CKL1-SG du 29 avril 2022 portant désignation du Point focal technique communal et des répondants institutionnel, administratif et financier du PASEK. Cette équipe chargée de l'animation quotidienne à l'échelle de la commune comprend depuis juin 2022 :

- Point focal technique du projet : Mme ABAYA Afi Délali ;
- Répondant institutionnel : M. KWADZO-AKPOTSUI Kwasi Prosper, Premier Adjoint au Maire ;
- Répondant administratif : DOGO Tchala, Secrétaire Général de la commune ;
- Répondant financier : M. AGBOGAN Koffi, DAF à la mairie de Kpalimé.

#### **. Planification, rencontres et reporting**

Dans une démarche de gestion participative et consensuelle, PADIE organise/sollicite des rencontres afin de discuter des sujets importants. A cet effet, en janvier 2022, des rencontres bilan sur le projet AREK et perspectives 2022 sont tenues entre les acteurs locaux dans la commune Kloto 1 (Maire, Bureau Exécutif de la commune Kloto 1, l'ADJKB, Agence Kpalimé de la TdE et PADIE). Il s'agit de capitaliser les acquis de la collaboration 2021 à travers un point sur les actions du projet AREK et puis des perspectives pour l'année 2022 dont la présentation du Projet d'Amélioration du Service d'Eau potable dans la commune Kloto 1, Kpalimé (PASEK.)

Une réunion a lieu également dans les locaux de la Direction générale de la TdE LE 08 août 2022 entre le Directeur Exécutif de PADIE, ses collaborateurs sur le projet d'une part, et le Directeur Administratif Financier et Comptable (DAFC), le Directeur de la Planification, Etude et Contrôle (DPEC) de la TdE d'autre part. Elle a éclairé les participants sur la forme la plus réaliste de participation de la TdE à savoir, gérer son cofinancement en régis sur les 50% des extensions de réseau envisagé par le projet).

Le planning de réunion de planification, suivi et évaluation du projet, le reporting mensuel ont été systématique entre l'équipe projet PADIE et celle de la commune Kloto 1 sans oublier les rendez-vous mensuels avec le chargé de projets ES. Une réunion du comité de pilotage (COPIL) s'est tenue en juillet 2022 en présence de l'association PADIE représentée par son Directeur exécutif, de ES avec la présence de son Directeur, de la SP-EAU représentée par son Directeur de planification, de l'ADJKB grâce à son président et le chargé de mission et enfin du Maire de la commune Kloto 1 accompagné de certains membres du BE communal et de l'équipe projet de la mairie sur le PASEK. Une première réunion trimestrielle du comité technique a lieu en avril et une deuxième en octobre. Elles ont permis au coordonnateur local de faire le point aux acteurs du projet sur l'état d'avancement des activités, les difficultés rencontrées et les plannings des mois suivants. Des échanges-débats au cours de ses rencontres ont été une aubaine pour explorer des pistes de solutions

#### Activités liées au résultat attendu 1

❖ *Rappel du résultat 1 : Une extension de conduite de 8 814 mètres permet à près de 10 000 personnes supplémentaires d'être desservis par 03 nouvelles bornes fontaines, 600 personnes de bénéficier de 96 branchements privés et un établissement scolaire d'être raccordé au réseau d'eau*

##### **. Activité 1 : Etendre le réseau d'eau sur 8 814 mètres ;**

Le Document projet a envisagé les extensions du réseau d'eau potable dans 04 quartiers de la ville de Kpalimé et de ses environs. Le démarrage du projet a permis d'identifier et de reconnaître les sites entrevus pour cette activité. Un suivi a été fait pour la stabilisation des quartiers bénéficiaires suite à l'augmentation et au travail de priorisation fait en collaboration avec la mairie et la TdE. En effet suite, à la requête de Monsieur le Maire d'augmenter le cofinancement de la commune afin que les Partenaires Financiers et Techniques (PFT) augmentent le financement pour plus d'investissement, les travaux d'extension sont passés de 5 291 mètres linéaires à 8 814 mètres linéaires repartis entre plusieurs quartiers de la ville de Kpalimé et le village de Tové Agbéssia

L'appui du Chef d'agence de la TdE Kpalimé et de ses collaborateurs a rendu possible des sondages lors des missions d'explorations de PADIE d'une part de PADIE et ES d'autre part.

. Ces prospections ont permis également d'évaluer la disponibilité de l'eau chez les abonnés et la pression aux bouts du réseau ; et donc, de s'assurer de façon sommaire de la faisabilité des extensions. Il a été ressorti les zones d'attention particulière à accorder durant la phase d'étude diagnostic technique.

Pour vérifier la capacité du réseau d'eau potable de Kpalimé à supporter d'autres extensions, diagnostiquer le système d'alimentation en eau potable dans la commune Kloto 1 et ressortir les défis auxquels la TdE fait face, et pour avoir une idée réelle du cadre de devis quantité estimatif des travaux projetés sur le PASEK, il a été commandité une mission d'étude technique. Après plusieurs échanges et de profondes réflexions, cette étude inscrite dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, a été confiée à Madame Kossiwa TSIPOAKA, Ingénieur hydraulicienne et comprend l'étude diagnostique, la réalisation de l'Avant-projet Détaillé et l'accompagnement du processus de consultation des entreprises jusqu'à la contractualisation.

Démarrée le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une échéance de 10 semaines, la mission est encore en cours. Un rapport diagnostic technique et un Avant-projet Détaillé ont été produits et des observations ont été faites en vue de leur amélioration.

Les résultats de cette étude classent les travaux en trois zones : la zone de service de service permanent, la zone de service irrégulier et la zone de service suspendu. L'on note également une grande perturbation du service d'eau par de nombreux travaux de routes en cours dans la ville de Kpalimé sans oublier le fait que le système actuel d'alimentation en eau potable est non seulement en deçà des réels besoins des population mais aussi, en deçà de sa capacité telle qu'envisagée à la conception.

Un rapport de recommandations d'amélioration du système d'eau potable public avec l'appui d'Olivier Faustini Experts hydraulique mobilisé par Experts Solidaires, a été partagé avec la TDE

Un dossier de Demande de Renseignement de Prix (DRP) est stabilisé et a servi de base pour la consultation des entreprises menée depuis le 19 septembre 2022 par la commune Kloto 1 (Annexe 3 : Dossier de DRP) Le dossier de consultation comprenait 02 lots de marchés à passer :

- i- Lot 1 : Travaux de construction et de branchement de 03 bonnes fontaines,
- ii- Lot 2 : Travaux d'extension du réseau d'eau potable dans la ville de Kpalimé et de ses environs

Après examen des offres reçues, il est enregistré un gap financier entre les offres financières et l'enveloppe disponible pour le lot 2. En effet, suite à l'analyse technique des offres, 03 des 06 entreprises soumissionnaires au lot 2 ont été qualifiées. Mais l'examen financier révèle un prix anormalement bas pour une entreprise et un véritable dépassement des autres offres par rapport à l'enveloppe disponible. La situation a conduit la commune Kloto 1 à recourir à la Direction Nationale de Contrôle de Commandes Publiques qui, après de bons échanges a autorisé la PRMP de la commune à procéder à l'annulation du marché du lot 2 relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable (Annexe : Notification d'annulation du marché du lot 2).



***Visite de sites d'extension dans le cadre de la DRP portée : Analyse des offres des entreprises par la commune Kloto 1***

Au regard des besoins urgents des populations vulnérables bénéficiaires du projet, PADIE et ses partenaires du PASEK ont procédé à une publication de Consultation restreinte sur leur financement en qualité d'Autorité Contractante (Dossier de consultation restreinte de PADIE et Experts Solidaires).

Cet avis sera publié le 06 janvier 2023 et permettra de recruter une entreprise de travaux selon le droit privé associatif et le marché sera payé en totalité sur le financement de la coopération décentralisée française via Experts-Solidaires. Une partie du financement de la commune Kloto 1 servira au financement du marché du lot 1 relatif à la construction et branchements de 03 bonnes fontaines et la deuxième partie servirait à appuyer les branchements privés.

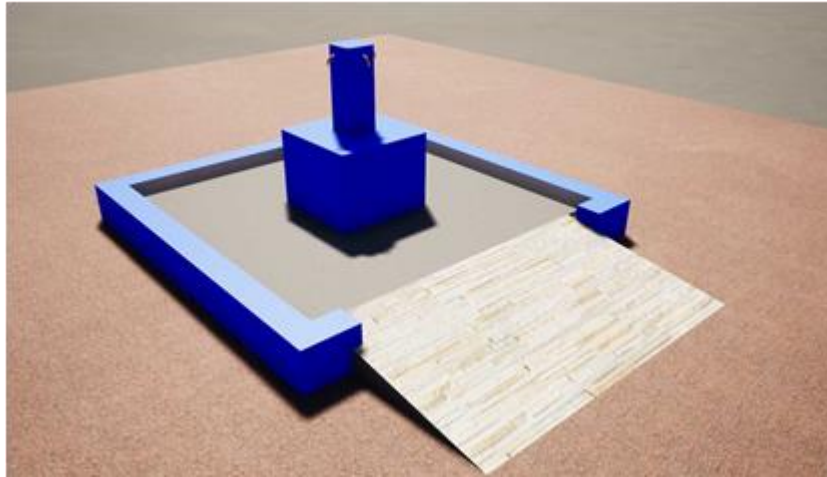
En revanche, 50% des travaux d'extension seront réalisés en régie par la TdE à titre de son cofinancement prévu sur le projet. C'est ce qui est ressorti d'une réunion entre PADIE représenté par son Directeur Exécutif et ses collaborateurs ; et la TdE, société parapublique exploitante du réseau d'eau potable à Kpalimé représentée par son Directeur Administratif, Financier et Comptable et le Directeur Planification Etude et Contrôle.

**Activité 2 : Construire et raccorder 03 BF**

L'examen des offres reçues à l'issue de la DRP en date du 19 septembre 2022 et portée par la commune, a permis l'attribution provisoire du lot 1 à l'entreprise la moins disant des trois entreprises soumissionnaires et dont les offres techniques ont été satisfaisantes pour l'essentiel.

Trois (03) BF au total seront réalisées contrairement à quatre (04) initialement prévues, ceci pour permettre plus de branchements privés, l'idéal dans la vision des ODD et ainsi minimiser les BF dont la gestion devient de plus en plus vacillante dans les quartiers. Deux (02) BF seront réalisées à Tové Agbédia et une (01) à Zomayi Adédjénou sur indication du service planification de la mairie en accord avec la TdE.

Le modèle proposé dans l'APD est tel que représenté sur la figure ci-contre. Mais les dernières discussions lors de la réunion du COPIL de juillet 2022, avec la mairie l'on a convenu de placer un robinet de puisage haut.



*: Modèle initial de BF*

#### **4.2.3. Activité 3 : Brancher une école au réseau d'eau potable de la TdE**

Le branchement de l'école est conditionné des travaux d'extension. L'école ciblée pour bénéficier du raccordement au réseau d'eau potable de la TdE, est l'École Primaire Publique de Tové Agbéssia située sur l'antenne principale du réseau de distribution allant du Lycée de Tové à Tové Agbéssia. Elle compte environ 316 élèves.

#### **4.2.4. Activité 4 : Promouvoir et subventionner 96 branchements privés.**

Cette activité qui venant en aval des travaux d'extension et de construction de BF a sensiblement démarré par l'information des populations qui ont commencé par s'inscrire à la TdE par la soumission de leurs dossiers de branchement selon les procédures de la TdE. Elle a connu un relâchement dans le dernier trimestre 2022. Des dispositions seront prises en diligence informer davantage les ménages, motivés à déposer leurs dossiers de demande et les bénéficiaires seront sélectionnés sur des critères préalablement définis, partagés et validés par toutes les parties prenantes du projet.

### 4.3 Activité liées au résultat attendu 2

❖ *Rappel du résultat 2 : Les capacités de maîtrise d'ouvrage de la commune dans le domaine de l'eau et assainissement sont renforcées*

#### **4.3.1. Activité 1 : Structurer et opérationnaliser un poste municipal en eau au sein de la division Assainissement et Environnement**

Le recrutement de Mme ABAYA Afi Délali, sociologue de formation expérimentée des projets d'eau et assainissement et sa prise de service le 14 juin 2022 a marqué l'opérationnalisation du poste d'Agent eau de la commune, poste structuré à partir de l'organigramme de la mairie de Kpalimé validé en 2018. Une convention opérationnelle spécifique a également été conclue entre PADIE et la commune Kloto 1. Elle définit les modalités d'appui à la mise en place et au fonctionnement du service Eau de la commune Kloto 1 dans le cadre du PASEK. Selon cette convention, outre l'appui technique, en matériel roulant et informatiques. Cette convention spécifique précise également les livrables attendus de l'agent Eau, notamment un rapport mensuel, une feuille mensuelle de temps et des rapports semestriels et annuels.

La cérémonie de signature de cette convention opérationnelle spécifique a été une occasion pour remettre également à l'ADJKB, l'ordinateur portable prévu sur le projet.



*Photographie : Remise de matériels au Maire de la commune Kloto 1 dans le cadre du renforcement du service communal Eau*

#### **4.3.2. Activité 2 : Former l'équipe municipale à la maîtrise d'ouvrage**

Un atelier a été organisé le 19 août pour présenter la méthodologie du diagnostic institutionnel et organisationnel de la commune Kloto 1 à Kpalimé. Cet atelier a été suivi de diagnostic participatif par remplissage des guides d'entretien et de collecte

La collecte de données pour le compte du diagnostic institutionnel, organisationnel et participatif communal étant bouclé courant le mois de novembre, il a été organisé un



*Photographie : Atelier de présentation de la méthodologie du diagnostic institutionnel et organisationnel de la commune*

atelier de restitution et validation du rapport avec des propositions d'axes de renforcement de capacités.

Ce conseil à l'instar des commissions fait face à un manque de capacités techniques sur certains sujets au regard de leurs spécialités et profils. Il ressort aussi que pour une gestion efficace des compétences propres et afin d'offrir un service public adéquat, la demande et la nécessité de formations pour le personnel composé d'environ 60% d'agents titulaires, de plus de 60% ayant un niveau de formation inférieur au BAC 2 et de 25% de femmes, portent essentiellement sur le cycle de projet, la gestion de relations partenariales, des immobilisations et espaces publics, la production et gestion des bases de données, l'archivage des documents physiques et électroniques entre autres, les techniques de réalisation des infrastructures communales, les finances publiques...

D'autres défis du personnel, vont de la méconnaissance de leurs fiches de postes et du manuel de procédure à la communication d'équipe et au team building.

On note cependant de forces de cette commune qui sont : un traitement acceptable du personnel titulaire, contractuel et volontaire qui sont déclarés tous à la caisse nationale de sécurité sociale, l'existence d'un service RH, une comptabilité à jour, la réalisation de travaux d'investissement, la mise en



œuvre du PASEK et la mise en place de nouvelles relations de jumelage/coopération décentralisée pour ne citer que celles-ci.



*Photographie: Atelier de restitution et de validation du rapport diagnostic institutionnel et organisationnel de la commune*

#### **4.3.3. Activité 3 : Mise en place d'un mécanisme de fiabilisation des données.**

La mairie a été associée systématiquement aux discussions et aux visites techniques avec la TdE et autres partenaires. Pour faciliter cette collaboration, l'on a demandé et obtenu de la mairie la désignation de répondants institutionnel, administratif, financier et un point focal technique sur le projet. Toujours dans ce sens, avant le recrutement de l'Agent communal eau, un agent technique communal a été associé à la collecte de données de maîtrise d'œuvre de la consultante.

Également, il a été mis en place un mail professionnel pour l'agent eau qui permet de conserver les échanges et documents sur le PSEK pour des besoins ultérieurs au projet.

#### **4.4 Activités liées au résultat attendu 3**

❖ *Rappel du Résultat 3 : La gestion des bonnes fontaines est améliorée*

Quatre activités meublent les actions devant concourir à l'atteinte du présent résultat.

##### **4.4.1. Activité 1 : Analyser la gestion actuelle des BF :**

La capitalisation sur le projet AREK s'est avérée nécessaire pour la réussite du PASEK. Ainsi, des suivis de gestion des BF sur ce projet passé ont été organisés en janvier et puis en février. Il a été également mené un diagnostic sommaire sur la gestion actuelle des bornes fontaines dans la ville de Kpalimé. Les conditions hygiéniques de cette greffe ajoutées à la réticence des populations de se servir des bidons a suscité des questions et débats sur le design des BF conçues et réalisées jusqu'ici. La mairie a recommandé que soit posé sur les BF à réaliser, un puisage haut et trois (03) puisages bas. Des réflexions

se poursuivent pour trouver une réponse idoine au vol de robinet ; pour l'instant, des recommandations de sensibilisation des communautés sont faites pour la prise de conscience citoyenne.



*Photographie: Suivi des bonnes fontaines*

Des réunions avec le Secrétaire Général de la commune Kloto 1 et les chefs services d'une part, avec acteurs de la mairie et les présidents de CDB, les gestionnaires de bornes fontaines d'autre part, l'actualisation de la liste des BF de la ville de Kpalimé et le diagnostic sommaire de leur gestion actuelle indiquent l'urgente nécessité que la mairie reprenne le contrôle du patrimoine des BF, de promouvoir le prix régulé de l'eau, d'uniformiser la contractualisation des BF et la rémunération des fontainières.

**4.4.2. Activité 2 : Organiser les CDQ et organiser la délégation des BF aux CDB**

Les rencontres avec les CDB et fontainiers a eu un double objectifs. Il a été d'abord question de savoir comment sont gérées les différentes BF de la ville et ensuite de comprendre comment et à quel point sont impliqués les CDB dans la gestion de ces BF. Ces rencontres ont également confirmé la nécessité de réorganisation des CDB afin de les resituer dans leur rôle de contrôle citoyen. Un travail préliminaire a été fait avec l'Agence Nationale de Développement à la Base (ANADEB) afin qu'avec le portage institutionnel de la mairie et la collaboration des chefs des cantons de Tové et d'Agomé-Kpalimé, démarre la redynamisation/reconstitution des bureaux exécutifs des CDB relevant de ces cantons, zones de mise en œuvre du PASEK suivi de formations à leur endroit pour le renforcement de leurs capacités.

Les travaux proprement dits ont commencé dans le canton de Tové avec une première assemblée générale dans le canton de Tové le 27 octobre 2022 : entretien sur les tenants et aboutissants des Comités Villageoise de Développement (CVD), leur importance et partage du cadre méthodologique. Une autre rencontre s'est faite avec les présidents CDQ du canton de Kpalimé le lundi 31 octobre 2022

**4.4.3. Activité 3 : Mettre à jour et réaliser les documents contractuels et les outils de gestion, de tarification et de régulation**

L'activité est en attente de réalisation. Elle débutera après la phase de renouvellement/redynamisation de CDB ou simultanément. Mais la piste actuellement privilégiée est la délégation de service public pour l'ensemble des bonnes fontaines. Un sondage formel sera mené dans les semaines à venir en vue d'une production concrète sur les possibilités et risques liées à une éventuelle DSP des bonnes fontaines.

#### **4.4.4. Activité 4 : Suivre et accompagner les acteurs tout au long du projet**

Les acteurs de la mairie de Kpalimé sont associés à toutes les procédures de la mise en œuvre des activités du projet et en porte particulièrement la responsabilité de certaines démarches dans le rôle de maître d'ouvrage. Ainsi, avec l'assistance de PADIE, la commune a porté le processus de recrutement de l'Agent eau de la commune, établit étape après étape, les actes communaux relatifs au projet. L'équipe projet de la commune constituée d'un agent technique, d'un institutionnel, d'un administratif et d'un financier est sollicitée et associée dans la mise en œuvre des activités du projet et souvent chacun selon son domaine de compétence. Les réunions mensuelles ordinaires et celles sollicitées sur besoin ont permis de mettre chacun au même point d'information et s'en assurer que c'est partagé dans les différents démembrements de la mairie. Avec l'accompagnement de la consultante et de PADIE à travers son Directeur Exécutif, le dossier de Demande de Renseignement de Prix a été ficelé et la mairie a conduit le processus de consultation des entreprises depuis le mois de septembre. Grâce à la Personne Responsable des Marché Publics, à la commission en charge de la passation des marchés publics et la commission municipale chargée du contrôle, ce processus s'est déroulé convenablement conférant davantage de compétence aux acteurs de la commune.

Bien que l'aspect technique soit assuré par l'équipe de PADIE, dans les procédures préliminaires en cours, les acteurs de la mairie et les acteurs communautaires (chefs traditionnels, membres de CDB existants) ont été mis en avant des activités de redynamisation des CDB.

#### 4.5 Activités liées au résultat attendu 4

❖ *Rappel du résultat 4 : Renforcement et extension du tarif régulé de revente de l'eau dans la commune Kloto 1, et subvention des bidons*

##### **4.5.1. Activité 1 : Sensibiliser la population**

Le planning des sensibilisations a été actualisé et couvrira essentiellement les mois de février à juin.

##### **4.5.2. Activité 2 du résultat 4 : Suivre et accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de la régulation**

Pour l'instant, c'est essentiellement la divulgation de l'arrêté interministériel et de l'arrêté communal sur la régulation du prix de l'eau dans la commune. Lors des rencontres avec les gestionnaires et fontainiers, il leur a été distribué et expliqué chacun de ces 2 actes. La rencontre avec les jeunes leaders des quartiers a permis également de partager ces dispositions ministérielles et communales et les inviter à relayer le partage d'informations dans leur quartier.

Le suivi de la gestion des BF du projet AREK révèle que l'eau est actuellement vendue à ces BF conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel de 1999 repris par l'arrêté communal n° 20/2020/RP/PK/CKL1-SG du 26 octobre 2020, soit 03 bidons de 25 L à 50 F CFA (moins de 500 F CFA le m3). Mais le diagnostic sommaire de la gestion globale des BF dans la ville de Kpalimé montre une revente de l'eau à 800 à 100 F CFA, voire plus pour 1 m3 d'eau. Les discussions et sensibilisations sont en cours et la mairie ne tardera pas à communiquer une date butoir d'entrée en vigueur définitive du prix régulé de l'eau.

##### **4.5.3. Activité 3 du résultat 4 : Subventionner des bidons**

Au regard de la situation irrégulière des Comités de Développement à la Base soit pour absence de membres de bureau, soit pour inactivité ou encore mandat hors délai, l'achat et la mise à disposition de bidon se ferait plus tard, normalement à la suite de l'activité 2 du résultat 3, organiser les CDB et organiser la délégation des BF aux CDB. Mais vu la nouvelle option de délégation de service aux bonnes fontaines, un canal sera trouvé pour le don de ses bidons et veiller au suivi de leur utilisation conformément à l'esprit du projet.

#### 4.5.4. Activité 4 du résultat 4 : Former au nettoyage des bidons

Pour raison de planning, les tâches de cette activité n'a pas encore commencé. Il faudrait avancer sur la sensibilisation notamment sur le transport de l'eau au moyen des contenants fermés et puis programmer l'achat de ces bidons et organiser les formations à l'endroit des ménages.

### 5) PARTENAIRES ET AUTRES COOPERATIONS :

#### 5.1 Signature de conventions :

En dehors des rencontres institutionnelles, des conventions ont marqué le partenariat entre les sept parties prenantes du PASEK.



*Photographie : Cérémonie de signature de la convention d'opération du PASEK au ministère*

La convention d'opération, cadre partenarial multi acteurs qui lie les différentes parties prenantes du projet et dont le but est de fixer les modalités d'intervention des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre pratique des activités du projet a été stabilisée signée. La cérémonie de signature a eu lieu au Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise en présence du Directeur de cabinet du ministère, des représentants des services techniques de l'eau au niveau national, du représentant du Directeur de Experts-Solidaires et les bailleurs de la coopération décentralisée française, du maire de la commune Kloto 1 et des médias nationaux. (Annexe 9 : Convention d'opération)

D'autres conventions ont fait objet d'accord durant l'opérationnalisation du projet. PADIE et Experts-Solidaires ont signé leur convention de partenariat sur le PASEK en février 2022 et celle-ci servira de base légale de la collaboration entre les deux (02) structures. PADIE et la commune Kloto 1 ont signé une convention spécifique relative à l'appui pour la mise en place et pour le fonctionnement du service Eau de la commune Kloto 1 dans le cadre du PASEK. Une convention a été signée entre les associations Experts-Solidaires, PADIE et la consultante, ingénieur pour lui confier la maîtrise d'œuvre allant des travaux diagnostics à la consultation des entreprises en passant par l'APD.

Une autre convention spécifique fera l'objet d'engagement multipartite entre la TdE, la commune Kloto 1 et PADIE/ES dans la mise en œuvre du projet notamment dans l'exécution des travaux d'extension du réseau d'eau potable. Également, une convention spécifique sera proposée entre les associations de mise en œuvre (ES/PADIE) et une autre encore avec l'ADJKB afin de spécifier plus clairement les interventions de cette dernière.

## **D. Chronogramme**

Les prévisions des mois à venir sont regroupées par résultats :

### 8.1.1 Activités liées au résultat attendu 0

- R0. A1. 02/09/2022 – 30/11/2022 : Activités préparatoires (signature de l'acte de gouvernance, mobilisation de cofinancement)
- R0. A2. 01/09/2022 – 30/06/2023 : Planification
- R0. A3. 01/09/2022 – 30/06/2023 : Reporting
- R0. A4. 15/05/2023 – 30/06/2023 : Evaluation du projet

### 8.1.2 Activités liées au résultat attendu 1

- R1.A1. 01/02/2023 – 31/05/2023 : Étendre le réseau d'eau sur 8 291 mètres  
06/01/2023 : Publication de l'avis de consultation restreinte des entreprises  
23/01/2023 : Réception des offres financières des entreprises  
20/01/2023 : Attribution du marché du lot 2 relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau potable ;  
31/01/2023 : Contractualisation avec l'entreprise et début des travaux ;  
31/05/2023 : Fin et réception provisoire des travaux d'extension du réseau d'eau potable ;
- R1. A2. 01/02/2023 – 31/03/2023 : Construire et branchement de 03 BF  
31/01/2023 : Attribution définitive du marché du lot 1 relatif à la construction et branchement de 03 bonne fontaines ;  
31/03/2023 : Fin des travaux de construction et branchement de 03 BF
- R1. A3. 01/04/2023 – 30/04/2023 : Brancher une école au réseau d'eau potable
- R1. A4. 01/02/2023 – 31/03/2023 : Promouvoir les branchements privés  
31/01/2023 : Proposition de critères de sélection des ménages pour les BP  
07/02/2023 : Validation des critères  
28/02/2023 : Enregistrement des ménages  
07/03/2023 : Publication des ménages sélectionnés  
31/03/2023 : Procédure administrative à la TdE et paiement des frais de branchements  
01/04/2023 : Début des BP  
31/05/2023 : Fin des branchements

### 8.1.3 Activités liées au résultat attendu 2

- R2.A2. 01/02/2023 – 30/06/2023 : Former l'équipe municipale à la maîtrise d'ouvrage  
Une session de 02 jours chaque mois à partir de février 2023
- R2.A3. 01/09/2022 – 31/10/2022 : Mettre en place un mécanisme de fiabilisation des données

### 8.1.4 Activités liées au résultat attendu 3

- R3.A2. 01/09/2022 – 31/12/2022 : Réaliser un sondage et mettre en place une délégation de service public aux bonnes fontaines
- R3.A3. 01/01/2023 – 30/04/2023 : Proposer les documents contractuels et les outils de gestion, de tarification et de régulation
- R3.A4. 01/09/2022 – 30/06/2023 : Suivre et accompagner les acteurs tout au long du projet

#### 8.1.5 Activités liées au résultat attendu 4

- R4.A1. 01/02/2023 – 15/06/2023 : Sensibiliser la population  
04 séances de sensibilisation tous les mois à partir de février 2023  
27/03/2023 – 07/04/2023 : Sensibilisation dans 03 écoles  
15/02/2023 : Sélection de groupes culturels pour préparer les spots radiophoniques  
31/03/2023 : Répétition et enregistrement de spots radiophoniques en 02 langues (Ewé et Kotokoli)  
30/06/2023 : Diffusion des spots sur les chaînes radios locales
- R4.A2. 01/09/2022 – 30/06/2023 : Suivre et accompagner les acteurs locaux dans le renforcement de la régulation du prix régulé de l'eau  
28/02/2023 : Moratoire pour l'applicabilité du prix régulé de l'eau
- 01/03/2023 – 30/06/2023 : Sorties inopinées du service assainissement et environnement (agent Eau) pour vérifier le prix de l'eau aux BF
- R4.A3. 15/03/2023 – 15/05/2023 : Subventionner des bidons
- R4.A4. 15/03/2023 – 15/05/2023 : Former au nettoyage des bidons